



Conseil économique et social

Distr. générale
13 novembre 2013

Original : français

Commission du développement social

Cinquante-deuxième session

11-21 février 2014

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous

Déclaration présentée par l'Association des jeunes pour le développement humain et la protection de l'environnement, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution [1996/31](#) du Conseil économique et social.



Déclaration

Lutte contre la pauvreté

La mesure de la gouvernance et de la démocratie dans le cadre des stratégies actuelles de lutte contre la pauvreté constitue un défi majeur. L'enjeu est de taille sachant que les informations disponibles concernant les points de vue et les comportements de la population sur ces thèmes sont quasiment inexistants en Afrique subsaharienne.

Dans un contexte de consolidation du processus de démocratisation qui a été enclenché dans de nombreux pays de ce continent, et à l'heure où une attention particulière est accordée à la participation citoyenne, il s'avère nécessaire d'établir un diagnostic sur la gouvernance, la démocratie et la lutte contre la pauvreté, en partant de la perception de la population.

Dans ce même cadre, les populations vulnérables (hommes, femmes et enfants) du Congo ont besoin d'un soutien sur tout le plan.

Ce soutien permettra aux organisations non gouvernementales qui travaillent dans les secteurs sociaux, notamment la santé, l'enseignement primaire et secondaire et l'alphabétisation, les affaires sociales ainsi que la promotion de la femme et l'hydraulique, de renforcer leurs capacités afin de mieux hiérarchiser leurs actions, orienter l'utilisation des ressources disponibles et renforcer leur pouvoir de négociation.

D'après le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Congo progresse vers la réalisation de la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement mais il y a encore de grandes disparités. La population la plus pauvre est en milieu rural en très grande proportion, la mortalité des enfants et des femmes est plus élevée en milieu rural, les filles ont moins de chances d'accéder à l'école à partir de l'enseignement secondaire, la malnutrition touche essentiellement les enfants en bas âge, de moins de 5 ans.

Par ailleurs, le rapport de la deuxième Enquête démographique et de santé du Congo (2011-2012), officiellement publié le 15 octobre 2013, confirme que les progrès enregistrés dans le pays ne bénéficient pas de la même manière à toutes les couches de la population. Des disparités sont observées entre les départements et sont aussi fonction de plusieurs autres dimensions comme le lieu de résidence, le sexe, les niveaux des revenus ou les caractéristiques sociodémographiques comme l'âge.

Ainsi, la prise en compte de l'équité, de la réduction des disparités dans les politiques nationales, dans l'élaboration des programmes d'action prioritaires et des cadres de dépenses à moyen terme est une stratégie incontournable pour parvenir à un développement durable et inclusif au Congo.

Il est prouvé par les institutions internationales que la prise en compte de l'équité dans les politiques, les programmes et les budgets nationaux contribue à l'accélération de la croissance économique. Depuis 2009, l'UNICEF accompagne le Gouvernement du Congo dans la stratégie d'élaboration des politiques sensibles aux droits des personnes vulnérables/défavorisées y compris les enfants.

Nous souhaiterions que ces mêmes activités soient accompagnées et appuyées également par les organisations non gouvernementales pour une bonne prise de conscience.
